La pétitionnaire dit : « Ce dépôt, montant à la somme de 300,658 livres, partie en bons de trésorerie, partie en assignats, fut effectué au nom de M. Mauroy, à la Trésorerie nationale à Paris, suivant reçu conforme du caissier général, dont je joins inclus la copie textuelle de l'original entre mes mains.

» A cette somme, en principal, 300,658 livres, il est le droit d'ajouter les intérêts simples à 5 0/0 jusqu'à ce jour-ci : 1,357,912.

» En totalité : 1,663,570 »;

Je suis donc créancière de l'Etat pour cette somme.

La pétitionnaire dit que de l'avis des premiers jurisconsultes, l'Etat ne peut invoquer la prescription. Les archives des finances feront foi que la famille de Mauroy a toujours adressé ses revendications en temps utile, la dernière adressée en janvier 1855 par la fille même du dépositaire.

On ne peut opposer davantage la qualité d'émigré donnée à tort à M. de Mauroy lors de la prise de Valenciennes, vu qu'après la justification complète de sa conduite, il fut rayé de la liste des émigrés par arrêté du 21 thermidor, l'an VIII de la République, dont copie incluse et conforme à l'original en mes mains.

C'est alors que M. de Mauroy fut nommé directeur de la régie des sels et tabacs, puis receveur particulier à Turin. Ses deux fils servaient dans les armées de la République.

Des pièces justificatives fort curieuses sont annexées au dossier de la pétitionnaire, qui, à titre de fille, petite-fille, arrière petite-fille d'employés supérieurs des finances comptant 92 ans de services non-interrompus, a été pourvue, en juin 1884, d'un bureau de tabac, à Foix, d'une valeur de 500 francs.

C'est M. Morel, député du Var, qui est chargé du rapport de cette intéressante pétition.

Dunkerque. — *Un embarquement différé.* — La majeure partie de l'équipage de *St-Meranno*, avait refusé de s'embarquer. Les marins prétendaient que le navire, qui avait à bord des rails pour Savone (Italie), était trop chargé et qu'ainsi leur vie était en danger.

Le consul anglais, avisé, a pris les mesures nécessaires pour vérifier le fait, deux experts commis par lui ont, en effet, reconnu qu'il était nécessaire d'alléger de 3 pouces le navire.

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer. — Le scrutin d'hier a répondu à nos vœux, à notre attente. Lisons-nous dans l'*Indépendant du Pas-de-Calais*.

C'est la confirmation des véritables sentiments de la population audomaroise.

C'est la revendication des pères de famille, indignés de l'expulsion des Frères, des contribuables inquiets de la situation financière; des hommes sérieux qui ne veulent pas de jacobinisme; en un mot, comme nous venons de le dire, c'est l'expression vraie de l'opinion de nos concitoyens.

Les conseillers élus viennent d'adresser aux électeurs la lettre suivante :

« Messieurs et chers concitoyens,

« Notre première pensée, au lendemain de la victoire, doit être pour ceux qui nous ont donné hier une marque insigne de leur confiance.

» Nous n'avons pas recherché la candidature; nous devons notre succès à l'union des honnêtes gens qui nous l'ont offerte; à eux tous, nous disons donc : Merci !

» Merci à tous ceux qui nous ont élus; merci surtout aux électeurs des faubourgs, dont la manifestation a revêtu un caractère particulièrement flatteur pour la cause que nous représentons.

» Dans l'exercice du mandat qui vient de nous être confié, nous prouverons, en dépit de tout ce que l'on a pu dire, que nous n'avons rien tant à cœur que la prospérité de notre ville et la bonne gestion de ses finances.

» Veuillez agréer, Messieurs et chers concitoyens, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

» Jules TILTIE, Charles BERTELOOT,
Jules GUILBERT, Elie HOCHART.
» *Conseillers municipaux.*

» Saint-Omer, le 2 février 1885.

Bruay. — *Mariage.* — Nous lisons dans les journaux de Paris : « M. Paul Marmottan, fils de l'ancien receveur de la Gironde, et neveu du président des mines de Bruay, épouse la très jolie Mlle Rheins. Le fiancé, avocat et ancien conseiller de préfecture de l'Eure, habite au Raulegh le superbe hôtel qu'il a trouvé dans la succession paternelle, et où demeura jadis le duc de Valmy. »

— Une jeune enfant de 19 mois, Julia Mayeur, est morte des suites de brûlures qu'elle s'est faites avec du café chaud qu'elle épancha sur elle en voulant toucher à la cafetière qui était sur le feu.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 février. — Célina Dubosquelles, rue de Ste-Thérèse, cour Bernard, 2. — Eugène De Wever, rue des Arts, moisons Bauwens, 2. — Léon Vanloo, rue de la Guinguette, 91. — Hélène Blondeau, rue Decrème, cité Roussel, 7. — Henri Neetens, rue de Beaurewaert, 12. — Odile Bourgois, rue Ste-Elisabeth, cour Desrumaux, 11. — Hubert Hellemans, sentier du Ballon, maisons Plateau, 19 — Léon Damerval, rue Daubenton, 144. — Hélène Dumont, rue du Moulin, 125. — Hélène Deleu, rue Voltaire, cité du Vieux-Beau-Chêne, 22 5. — Elisa Schalkens, rue de Lille, cour Matou, 2. — Léon Roty, rue du Maufait, maisons Garet, 6. — Léontine Lesaffre, rue de Wagram, 10. — Emile Debaets, rue des Longues-Haies, 225.

DÉCLARATION DE MARIAGE du 3 février. — Adolphe Tournemine, 27 ans, peigneur et Laure Honoré, 23 ans, soigneuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 février. — Julie Delannoy, 3 mois, rue de l'Ommelet, fort Mullier, 63. — Félix Franck, 23 ans, menuisier, rue Pierre-Dujardin, maisons Franck. — Marguerite Toch, 11 mois, rue Philippe-le-Bon, 32 — Elise Desbonnet, 1 mois, rue du Ballon, 32 — Casiodore Guillemes, 56 ans, teinturier, rue Saint-Laurent, 15. — Félix Vanteemsche 6 jours, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or, 2. — Daniel Chevalier, 2 mois, rue de la Guinguette, 29.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 février. — Marceau Depoorter, rue des Piats. — Madeleine Delmotte, rue de Mouveaux. — Henri Stelander, à la Marlière. — Claire Dupont, sentier de Roncq.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 février. — Marie Guequière, 30 ans, religieuse, rue de Lille. — Gabrielle Meyer, 5 mois, Grand Place. — Pierre Haquette, 91 ans 7 mois, propriétaire, rue d'Havré. — Emile Millecamps, 5 mois, à la Marlière.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille FRANCK-LALOYAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Félix-Marie-Joseph FRANCK, décédé à Roubaix, le 3 février 1885, dans sa 2e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 5 février, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-Dujardin, 4.

Les amis et connaissances de la famille CORNEZ-HEULS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Désiré CORNEZ, décédé à Roubaix, le 3 février 1885, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Solennels, qui auront lieu le jeudi 5 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Bruyère, 77.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 5 février 1885, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse-Désiré DESMETTRE, époux de Dame Marie-Sophie VALCKE, décédé à Paris, le 4 février 1884, dans sa 43e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 5 février 1885, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard-Joseph CATTEAU, décédé à Roubaix, le 1er février 1884, dans sa 51e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans *Petit Journal de Roubaix*.

BELGIQUE

La Chambre. — On a abordé mardi la discussion du budget des finances.

M. Beernaert a prononcé un discours fort intéressant sur les dangers du déboisement et sur la nécessité de reboiser de notables parties du pays en vue surtout d'assurer une meilleure répartition des pluies et de parer aux inondations.

M. Beernaert a été aussi amené, par une question que lui a posée M. d'Andrimont, à déclarer que la fameuse loi d'avril 1883, sur le crédit agricole, présentée à nos campagnes comme une panacée, par le dernier ministère doctrinaire, a fait un fiasco complet.

La discussion continuera aujourd'hui.

Les drames de la misère. — Avant-hier à midi, en plein boulevard du Midi, un malheureux musicien s'affaissa au milieu d'une foule nombreuse. On le transporta à l'hôpital Saint-Pierre. Le malheureux était mort d'inanition.

Tournai. — On a retiré hier matin, de la petite rivière qui entoure une partie de la ville, le cadavre d'un inconnu de soixante à soixante-dix ans. Cet homme était très convenablement vêtu. Il portait une barbe grise, en collier. On a trouvé sur lui une cinquantaine de francs. La justice informe; on croit à un simple accident.

Mellet. — Une élection a eu lieu dimanche, à Mellet (Charleroi).

La lutte a été très acharnée, d'autant plus que le candidat libéral ne manquait pas de sympathies et qu'il était chaudement patronné par l'ancien bourgmestre et l'ancien échevin.

Voici le résultat : inscrits, 162; votants, 153.

M. Alphonse Cornil, catholique, 80 voix; Léopold Wiaux, libéral, 73 voix.

Ce résultat fait honneur aux habitants de Mellet: il assure au conseil communal une majorité de trois voix en faveur de nos amis, qui sont aujourd'hui 6 contre 3.

Mellet avait, avant l'élection d'octobre, une administration libérale.

FAITS DIVERS

Le Congo. — M. Dutreuil de Rins donne, dans le *Congo français*, brochure qu'il fait paraître aujourd'hui, des détails intéressants sur la mission de Brazza. Celle-ci se compose de 60 blancs, dont 30 sous-officiers et marins, et de 300 laptats sénégalais. Elle entretient en outre 1,200 rameurs Okandas et Adoumas et un millier de porteurs batekes et baboundes. En outre, d'après un traité conclu entre M. de Brazza et les principaux chefs du pays, les Français peuvent réquisitionner tous les hommes valides des tribus de l'Ogooué. Les principaux collaborateurs de M. de Brazza entrepris, M. Dufourcq la direction de la zone maritime, M. de Lastours celle du haut Ogooué, M. Decazes celle de l'Alima, M. de Chavennes, celle du haut Congo. M. Manchon est chargé des postes du Loango et M. Delisée est chargé des reconnaissances sur le Congo et dans le bassin du Niari.

La mission possède cinq chaloupes à vapeur. Elle a établi sur l'Ogooué, l'Alima, le Congo et le Niari 21 postes, échelonnés sur un périmètre de 3,000 kil. environ.

Les postes se composent d'ordinaire de plusieurs maisons d'habitation, de magasins et d'ateliers. Ils sont presque tous entourés de jardins cultivés. M. de Brazza se trouve en ce moment sur le haut Congo. Il ne veut pas revenir en France avant d'avoir opéré une reconnaissance sur le bassin central de ce fleuve.

On sait que parmi les compagnons de M. de Brazza se trouve un Roubaisien, M. Eeckmann.

Une affaire d'internement. — Un employé du service des eaux et égouts à la préfecture de la Seine, M. A. Dorléans, demeurant rue Villehardouin, 14, vient d'adresser au procureur de la République une plainte en séquestration. Dans une lettre très longue et qui paraît déceler une parfaite netteté d'esprit, il expose que, le 7 janvier 1885, à onze heures du matin, « ayant eu besoin de conférer avec M. M..., son chef de bureau, il avait, à l'aide de moyens inavouables et sous prétexte que M. M... le verrait à son hôtel à l'heure du déjeuner, été saisi par deux garçons de bureau qui l'avaient conduit à la préfecture de police. Là il fut interrogé sommairement, dit-il, par un « vieillard portant la rosette d'officier de la Légion d'honneur. » Malgré la lucidité de mes réponses, ajoute M. Dorléans, je fus étendu sur une paillasse et ligoté, puis on me conduisit en voiture cellulaire à Sainte-Anne. » M. Dorléans raconte qu'il écrivit le lendemain au directeur de l'asile une lettre qu'il reproduit dans sa plainte pour demander une enquête.

« Trois jours après le dépôt de cette lettre, continue M. Dorléans, je fus mis en présence du docteur Maignan et du vieillard qui, le 7 janvier, à la préfecture de police, avait cru devoir délivrer contre moi un certificat constatant que j'étais atteint de *terreurs ou craintes imaginaires*.

» L'interrogatoire terminé, comme je ne connaissais ni le nom, ni les titres ou qualités de mon interlocuteur, je le priai très respectueusement de vouloir bien les décliner :

» — Docteur Legrand du Saulle, me répondit-il en présence du docteur Maignan.

» Puis il prit congé. »

M. Dorléans ajoute qu'il aurait été l'objet de menaces d'intimidation. C'est ainsi qu'ayant sollicité communication du rapport le concernant, on lui avait fait entrevoir que ce document portait qu'il était accusé de destruction de dossiers administratifs. C'est à raison de tous ces faits que M. Dorléans s'est adressé au procureur de la République pour réclamer l'intervention du parquet en sa faveur.

D'après des renseignements pris rue Villehardouin, à son domicile, il résulterait que M. Dorléans était dans une situation voisine de la misère avant qu'il entrât, il y a deux mois, au bureau des travaux de la Ville. Depuis, il travaillait beaucoup, veillait dans sa chambre à faire des copies, de sorte qu'au 31 décembre, il put toucher une somme de 300 fr. environ. Se livrait-il à des excès? Les personnes qui l'approchaient le présument. Il rentrait fort irrégulièrement à son domicile, paraissait toujours surexcité et, à son bureau, il s'amusait à passer un couteau à papier sur le cou de ses camarades sous prétexte de les guillotiner. A chaque instant il se livrait à cette plaisanterie. Son chef, croyant qu'il était en état d'ébriété, l'engagea à aller se reposer. Depuis, sa surexcitation s'accrut jusqu'au jour où il commit de telles excentricités dans son bureau que son chef le fit conduire à l'infirmerie du Dépôt.

D'après le directeur de Sainte-Anne, M. Dorléans a été conduit au Dépôt conformément à un procès-verbal émanant de M. le commissaire de police du quartier Saint-Merri. Là, il a été examiné par M. Legrand du Saulle, le savant aliéniste, qui a formulé sur le cas de M. Dorléans le diagnostic que voici :

« Délire alcoolique, — surexcitation intellectuelle violente, — hallucination de la vue, — idée confuse des grandeurs et de la persécution, — craintes imaginaires, — divagations, insomnie, — extravagances.

» Ce malade est dans un état mental qui exige un internement dans un asile d'aliénés. »

Transféré à Sainte-Anne, M. Dorléans y fut examiné à trois reprises différentes par le docteur Maignan. Le premier rapport portait qu'il était atteint de « dépression mélancolique avec hallucination probable ». Le second révélait une aggravation dans l'état du malade, et, d'après le troisième, il était atteint « du délire chronique. » Cette maladie est ordinairement incurable, et elle peut se terminer par une paralysie générale. D'après l'affirmation du directeur de l'asile, la lettre que M. Dorléans prétend lui avoir adressée ne lui serait pas parvenue. M. Dorléans a été transféré depuis vendredi à Bicêtre.

Les émules de Mme Calhaiva. — Un vieux matelot de Newcastle, revenant des Antilles, prétend avoir trouvé un trésor qu'il aurait caché dans l'île de la Trinité. Les imaginations des habitants de Newcastle se sont montées à ce récit, et une expédition, montée à grands frais, se prépare pour aller chercher le trésor.

Cette expédition aura-t-elle plus de chance que celle organisée par sir Walter Raleigh, favori de la reine Elisabeth, pour aller découvrir Manva, « la ville d'or ? » Dans tous les cas, cela prouve que nos contemporains sont aussi crédules que leurs ancêtres d'il y a quatre cents ans !

MENUS PROPOS

Pensions de jeunes filles. Récréation. Un groupe d'enfants.

— Qu'est-ce que fait ton père ?

— Il est ministre !

Marques d'admiration — le groupe s'écarte.

— Et le tien !

— Il est pâtissier, répond l'autre gamine en exhibant un baba succulent qu'elle se met à partager.

Marques d'envie générale. Le cercle se resserre, abandonnant complètement la fille du ministre.

***

A la cour d'assises :

Le président (railleur). — D'ailleurs, accusé, vous qui vous dites rusé, en commettant cet assassinat vous avez absolument manqué de prudence...

L'accusé. — Moi... pas prudent ? J'avais fait la veille une assurance sur la vie !

***

En correctionnelle :

— Vos noms et prénoms ?

— Jacques — Timothée Torgnolard.

— Vos qualités ?

Le prévenu, attendri :

— J'en ai donc ?... Ah ! Monsieur le président, merci pour cette bonne parole !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Le dernier combat de Kelung

Paris, 4 février. — Le *Figaro* apprécie en ces termes le deuxième combat qui vient d'avoir lieu à Kelung :

« Ce sont des combats glorieux mais stériles. Les Chinois battus peuvent librement se reformer à quelques kilomètres en arrière. L'amiral n'a pas assez de troupes pour les poursuivre, et, le pourrait-il, qu'il trouverait certainement imprudent de s'écarter beaucoup, dans un pays inconnu, de sa base d'opérations. Kelung, les mines, comme tous les postes dont nous nous emparerons, sont fatalement destinés à être constamment bloqués par des forces supérieures en nombre à celles que les commandants de ces places leur opposeront.

» Les Chinois élèveront sans cesse autour des points occupés des ouvrages fortifiés dont nous ne nous emparerons qu'à la condition d'envoyer de nouveaux renforts, et au fur et à mesure que la sphère d'action s'agrandira, ces renforts devront être plus nombreux, car plus la conquête s'étendra, plus de troupes il faudra pour la garder. Les heureux effets que l'on pensait retirer d'une diversion sur Formose apparaissent aujourd'hui dans toute leur invraisemblance. Outre la plus belle flotte du monde immobilisée sur les côtes de cette île, à la chasse de quelques jonques qui cherchent à forcer le blocus et dont les équipages sont conduits à Kelung, où ils sont employés aux travaux des forts, il faudra dans six mois 15,000 hommes de troupes à Formose pour nous croire en possession d'une île dont la conquête incontestée exigera encore de plus grands sacrifices que ceux entrevus par les premières difficultés rencontrées. »

Arrestation d'un espion

Paris, 4 février. — Le *Petit Journal* annonce que le commandant d'Hanoï a fait arrêter un espion chinois en train de dresser un plan des fortifications et de la citadelle.

Une lettre de M. Caro

Paris 4 février. — M. Caro adresse la lettre suivante au *Figaro*, relativement au dernier incident de la Sorbonne :

« Mardi, 3 février.

« Monsieur le rédacteur en chef,

» Je vois dans le *Figaro* de ce matin que l'on attribue l'incident de la Sorbonne à quelques propos désobligeants que j'aurais tenus sur les étudiants en médecine.

« Cette supposition n'a aucun fondement. Ma conviction, plusieurs fois exprimée, a été, depuis le premier jour que cette manifestation a été préparée et dirigée par des personnes étrangères au public des écoles. Je n'ai donc jamais pu tenir les propos que l'on m'attribue.

« Recevez, monsieur, etc.

» E. CARO. »

Le cours du docteur Robin

Paris, 4 février. — On annonce que le cours du docteur Robin, à la Faculté de médecine, va être suspendu pour éviter de nouvelles manifestations qui ne manqueraient pas de se produire. Le docteur Robin, qui vient d'être réélu sénateur, doit d'ailleurs donner sa démission de professeur à la Faculté de médecine, en vertu de la nouvelle loi sur les incompatibilités qui défend aux sénateurs d'occuper des fonctions salariées.

L'affaire du « XIXe Siècle »

Paris, 4 février. — Les actionnaires du *XIXe Siècle* se sont réunis hier, en assemblée générale, dans le but de résoudre la situation faite au journal par les événements que nous avons racontés et par la mort récente de M. Edmond About. Après une discussion, d'ailleurs très calme, et qui n'a pas duré moins de deux heures, la réunion a voté la dissolution de la société et nommé trois liquidateurs : M. Baudoin, Hudelot et Ribot. On a résolu ensuite de transformer la société en commandite créée pour l'exploitation du *XIXe Siècle* en société anonyme.

Le sort du journal a été également examiné. Beaucoup de bruit ont couru, à cet égard. On a parlé d'une fusion du *XIXe Siècle* avec la *République française*. On a parlé de l'élection de M. Jules Roche, député du Var, ou de M. Henri Fouquier, en remplacement d'Edmond About. Toutes ces nouvelles sont, jusqu'à ce jour, inexactes ou au moins prématurées. Les actionnaires, à l'issue de l'assemblée d'hier, ont émis, à l'unanimité, le vœu de garder la rédaction tout entière avec M. Sarcey comme rédacteur en chef, etc., etc.

Malade et infirmiers

Paris, 4 février. — Un fait déplorable vient de se passer à l'hôpital Necker. Depuis plusieurs mois, un nommé Hurquin, âgé de cinquante-huit ans, demeurant rue de Vangirard, 193, était soigné à l'hôpital Necker pour une maladie de cœur qui le forçait à rester assis sur une chaise, au chevet de son lit, salle Saint-Luc, n° 28. Le traitement qu'il suivait était un peu fatigant pour l'infirmier Napoléon T..., âgé de 44 ans, qui était obligé de surveiller le malade et de lui donner les soins nécessités par son état de maladie.

Dimanche soir, vers sept heures, T..., impatienté des observations que lui avait faites Hurquin, voulut faire coucher celui-ci. Il refusa. T.., appela alors un autre garçon, B..., Emmanuel, âgé de 21 ans, et tous deux couchèrent Hurquin de force. A peine dans son lit, il expirait. On ne sait encore si la mort doit être attribuée ou non à la violence exercée sur le malade. C'est ce que l'autopsie du corps, qui a été envoyé à la Morgue, pourra prouver. M. Jarrige, commissaire de police du quartier Saint-Lambert, a arrêté provisoirement les deux garçons et les a envoyés au dépôt en attendant la fin de l'enquête.

Une question : L'hôpital Necker n'est-il pas laïcisé ?

Étranges phénomènes.

Madrid, 3 février. — Des phénomènes géologiques extraordinaires se produisent dans une partie de la Péninsule, surtout sur le littoral de la Méditerranée. On a remarqué, depuis un an, que la chaîne de la montagne de Murcie, située près de Lorca, dans la province de Murcie, s'enfonce dans la terre peu à peu. Depuis le 12 janvier dernier, sa hauteur a diminué de 5 mètres. Un professeur de l'Université de Valence a observé que cette ville n'est plus située par le même degré de longitude, et qu'elle dévie vers l'Occident.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

La commission de l'armée

Paris, 4 février, 3 h. 15 soir. — La commission de l'armée entend M. le général Lewal, ministre de la guerre, au sujet du nombre des soldats qui seront appelés à faire trois ans. L'entente est difficile à établir.

3 h. 40. — Par suite de l'impossibilité d'établir l'accord, la commission de l'armée a décidé d'ajourner la discussion du chiffre des hommes qui feront le service de trois ans. M. le général Lewal continue à exposer son contre-projet.

Les dynamitards en Amérique

New-York, 4 février. — La femme Dudley a déclaré qu'elle avait résolu de tuer O'Donovan-Rossa, après que Rossa lui eut expliqué les détails de sa politique dynamitarde. Les médecins disent qu'O'Donovan Rossa est hors de danger. Les dynamitards ont l'intention de remplacer Rossa comme chef de parti par le juge Broman de Iowa. Ils tiendront un congrès à Chicago en juin prochain. Ils cesseraient désormais de dynamiter les édifices de Londres, mais ils prendraient pour objectif la marine anglaise.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DES BOULEVARDS. — Boulevard Gambetta. — Direction : M. Deschamps. — Jeudi 5 février 1885. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 1/4 Au bénéfice de M. Germain, grand troisième rôle et régisseur général.

Grande attraction

Avez-vous vu ça ? Non ! Eh bien, venez le voir !!! Grande revue départementale, locale, industrielle et abracadabrante, en 3 actes et 8 tableaux, par MM. Cousilhac et Frédéric Germain, musique de M. T. Wilinski, et des auteurs connus et les plus à la mode. Décors nouveaux de M. P. Giétard.

GRAND THEATRE DE LILLE. — Jeudi 5 février. — Bureaux à 6 h. 0/0. — Rideau à 6 h. 1/2.

Avec le concours de Mlle Mendès, de l'Opéra.

Les Femmes terribles, comédie en trois actes.

Carmen, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Haléry, musique de Georges Bizet.

Par indisposition de Mlle Lenati, Mme Ambre jouera le rôle de Micaëla.

Vendredi 6 — Au bénéfice de M. Nerval.

Le Voyage en Chine, opéra-comique en 3 actes, de E. Labiche et Delacour, musique de Bazin.

Le Maître de Forges, pièce en 4 actes, de M. G. Ohnet.

M. ALFRED DOUTRELON
At the LINGOT D'OR
LILLE — 46, Grande-Place, 46 — LILLE

Leeps for sale an immense choice of gold and silver watches, chains and jewels. — Special articles for marriages.
Diamonds, Brilliants and hard Cameos.
280

C'EST DIMANCHE PROCHAIN
La Grande Exposition de
BLANC, LINGERIES, LINGE, etc.
AU BON MARCHÉ
7, rue Nationale, 7
LILLE
C'EST LUNDI PROCHAIN
LA GRANDE MISE EN VENTE
OCCASIONS RÉELLES ET NOMBREUSES
10188

UN SUCCÈS BIEN MÉRITÉ
L'excellent et favorable accueil qu'a fait le monde médical aux Pilules Baric toniques, reconstituantes, le succès toujours croissant qui en est résulté, sont un gage certain de la bonté de ce médicament dans la chlorose, l'anémie, les pâles couleurs, pertes de sang. Chez les femmes et les jeunes filles, dans les névralgies et les hémorragies.
La boîte de cent pilules qui ne coûte que 3 francs se trouve dans toutes les pharmacies ; à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien, à Tourcoing, pharmacie Bruneau, 2, rue de Lille.
31d.5f.12m.16f.—3I490

Voici la saison des bals et des fêtes, c'est donc le moment de recommander spécialement **Nuage de Dentelle**, valse, dernier grand succès de **JULES KLEIN**, notre Strauss français.
Citons aussi les plus jolies valses de l'auteur de « Fraises au Champagne, » depuis *Vierge de Raphaël, Diamant du Cœur, Parfums Capiteux, Pazza d'Amore, Au Pays Bleu, Patte de Velours, Neige et Volcan, Cerises Pompadour*, jusqu'à la délicieuse gavotte « Royal-Caprice, » et les polkas « Cœur d'Artichaut et Peau de Satin. »
Arrangée pour le chant, pour soprano ou pour mezzo-soprano, *Fraises au Champagne* fait fureur dans les salons, avec les diverses éditions de *Nuage de dentelle* (à 2 m., à 4 m., édition simplifiée).
PARIS COLOMBIER, Editeur, 6, rue Vivienne. Chaque œuvre *franco*, contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste.

BIBLIOGRAPHIE

La Gazette Géographique et l'Exploration

Sommaire du numéro du 29 janvier 1885

La France en Océanie Raoul Postel. — Affaires coloniales de la France : Cambodge. — Obock. — Cheik Said. — Nouvelles Hébrides. — Nouvelle-Calédonie. — La France et la république de Liberia. — La France et l'Allemagne. — La conférence de Berlin. — Mouvement colonial de l'étranger ; Nouvelles annexions anglaises. — Les Italiens en Afrique. — Les Allemands en Afrique. — Les Russes en Corée. — Nouvelles géographiques : Le czar empereur de l'Asie centrale. — Le canal du Nicaragua. — Les Français à Panama. — Les frontières du Montenegro. — L'instruction dans l'Asie centrale. — A Taïti : huîtres, perles et nacre. — Les voyages autour du monde. — Revue des sociétés : Société de géographie de Paris. — Société de géographie commerciale de Paris. — Société belge de géographie. — Société italienne de géographie. — Nécrologie : Micambo. — M. de Souklar. — M. Robert Avélallement. — M. Heinrich Bodinus. — M. Guermani. — Bibliographie et cartographie : « Formose », par E. Raoul. — « Notes sur Madagascar », par L. Crémany. — Faits divers : Mandrid d'exploration. — Mission scientifique en Espagne. — Une découverte archéologique. — Bureaux des Longitudes.

UN AN : Paris et départements, 25 fr.; Etranger, 30 fr. — Bureaux : 6, rue Cassette, Paris.

COMMERCE

Céréales et farines

PARIS, mercredi 4 février
(*Dépêche spéciale*)

Farines. — 9 marques. — Tendance fer me.

	Cours précéd.	Cours du jour.
Courant	45 90	45 40
Mars	46 25	46 60
4 de mars	46 75	47 10
4 de mai	47 40	47 75
Marque Corbeil	48 —	48 —

Circulation : 100.

Blés. — Tendance calme.

Courant	21 10	21 10
Mars	21 40	21 30
4 de mars	21 90	22 —
4 de mai	22 40	22 40

Seigles. — Tendance calme.

Courant	16 40	16 50
Mars	16 50	16 50
4 de mars	16 75	17 —
4 de mai	17 25	17 25

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Co, représentés à Roubaix par M. JULES CAUET.

mardi 3 février. (Clôture).

MAÏS

NEW-YORK				CHICAGO			
Février	49 3/4	Août	../..	Février	36 /	Août	../..
Mars	49 1/4	Sept.	../..	Mars	36 1/4	Sept.	../..
Avril	49 /.	Octob.	../..	Avril	36 1/2	Octob.	../..
Mai	48 1/2	Nov.	../..	Mai	36 3/4	Nov.	../..
Juin	../..	Déc.	../..	Juin	../..	Déc.	../..
Juillet	../..	Janvier	../..	Juillet	../..	Janvier	../..

FROMENT

Février	89 1/4	Août	../..	Février	77 /.	Août	../..
Mars	90 1/2	Sept	../..	Mars	77 1/2	Sept.	../..
Avril	92 1/4	Octob.	../..	Avril	78 1/4	Octob.	../..
Mai	94 /	Nov.	../..	Mai	83 /.	Nov.	../..
Juin	94 1/2	Déc.	../..	Juin	../..	Déc.	../..
Juillet	../..	Janvier	../..	Juillet	../..	Janvier	../..

NEW-YORK, 3 février.

APPROVISIONNEMENT VISIBLE :

Blé	42.700.000 bushels	contre	42.600.000 sem. précéd.
Maïs	6.300.000 »	»	5.400.000 »

STOCKS A CHICAGO :

Blé	14.700.000 bushels	contre	14.600.000 sem. précéd.
Maïs	1.450.000 »	»	1.500.000 »

PARIS, 3 février

Avoine. — Les prix restent bien tenus.

Courant	17 50	4 de mars	18 25 18 50
Mars	17 75	4 de mai	18 50 18 75
Mars-avril	18 .. 18 25		

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

LILLE, mercredi 4 février

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 kil.	
	Cours du jr	O. pr.				
Colza	.. ..	61	21 .. 22	..	18 .. 19	..
Huile épurée	.. ..	67	.. .. ..	..	.. .. ..	..
Œillette b g	.. ..	.. ..	25 .. 26	..	18	..
Lin de pays	.. ..	56 50	20 .. 21	50	25 .. 26	.
Lin étranger	.. ..	54 25	18 .. 20	..	22 50 24	..
Chanvre	.. ..	.. ..	15	..	17	..
Cameline	.. ..	.. ..	15 .. 17	..	17 .. 18	..

Huile épurée pour quinquet, 67 fr. l'hect.

PARIS, mercredi 4 février.
(*Dépêche spéciale*)

Huile de colza.	Ferme C. préc.	C. du jr.	Huile de lin.	Ferme. C. préc.	C. du jr
Courant	65 25	65 75	Courant	53 75	54 —
Mars	65 75	66 —	Mars	53 50	53 75
4 mars	66 75	66 75	4 mars	53 50	53 50
4 de mai	67 50	67 75	4 de mai	53 50	53 50

PARIS, 3 février.

Colza. — Les prix sont un peu mieux tenus et les affaires sont plus animées.

Le courant du mois se paie 65 fr. et ensuite 65 25.

On fait du mars à 65 50.

Mars et avril, à 66 fr.

Les 4 mois de mars, demandés à 66 50, sont tenus à 66 75.

Les 4 mois de mai se paient 67 50.

Les 4 derniers mois, sont cotés sans affaires de 68 25 à 68 50.

Cote établie à 12 h. 1/2.

Disponible	65 ..	65 25	Mars-avril	66 ..	..
Courant	65 ..	65 25	4 de mars	66 50	66 75
Mars	65 50	..	4 de mai	67 50	..

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0.)

PARIS, 3 février.

Lins. — Mêmes prix sans affaires.

Disponible	53 75	53 50	Mars-avril	53 50	53 25
Courant	53 75	53 50	4 de mars	53 50	53 25
Mars	53 50	53 25	4 de mai	53 50	53 25

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

Sucres

LILLE, mercredi 4 février.

COTE OFFICIELLE

	Cours du jour		Cours précéd.	
		Off.	Dem.	
Suc. n° 3 (88 deg.)	33 25	..	33	..
— bl. typ. n° 3	..	..	40	..
— pain 6 k n° 1	100	..	100	..
Betteraves disp.	..	..	44	..
Mélasse	45	..	45	..
3/6 fin disponib.	..	..	52	..

PARIS, mercredi 4 février.
(*Dépêche spéciale*)

Sucre indigène. — Tendance calme.

	Cours précéd.	Cours du jour.	C. de clôture.
88° dispon.	34 25 34 50	34 25 34 50	34 25 34 50

Sucres blancs. — Tendance soutenue.

Courant	40 75	41 10